



Hilde LUYSTERMANS <hilde.luystermans@total.com>

1 juin 2018
14:55

À moi

Madame, Messieurs

Le comité d'éthique a bien reçu votre courriel et nous avons regardé vos questions en détail ensemble avec Total E&P RDC et notre équipe sociétale. Sur base de cette analyse vous pouvez trouver mes réponses à vos questions dans le document en annexe.

Cordialement

Hilde Luystermans

Hilde Luystermans

Chairman of the Ethics Committee

Total SA

Tél: +33 1 47448427

E-mail: Hilde.luystermans@total.com

Madame, messieurs,

Je vous remercie de votre lettre du 11 mai 2018 qui a retenu tout mon intérêt et je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les réponses à vos questions.

1. Existe-il un plan de gestion environnemental et social déjà vulgarisé portant sur (1) le plan d'exploration et exploitation du pétrole et sur (2) le plan d'exportation de la production pétrolière du bloc III ?

Une étude d'impact environnementale et sociétale (ESIA) a été réalisée et validée par les autorités congolaises pour identifier et gérer les impacts liés à la campagne d'exploration sismique sur le bloc III en 2014. Des plans de gestion environnementaux et sociétaux ont ensuite été mis en place et suivis. Par ailleurs, l'ONG « International Alert » a réalisé pour le compte de Total une étude d'impact sur les droits de l'homme et les risques de conflit dans le Bloc pétrolier III dont le rapport est disponible à l'adresse suivante : <https://www.international-alert.org/publications/oil-exploration-ituri>.

Les résultats de cette étude ont été présentés aux parties prenantes locales à l'occasion de plusieurs réunions publiques. **Certaines parties prenantes en situation de grande vulnérabilité ont été indemnisées pour leur permettre de participer à ces réunions. (paiement des frais de transport...)**

Des accords de coopération et des dispositions en faveur des communautés locales et de l'environnement ont été pris en 2015 afin de se conformer au « management plan » de l'ESIA pour éviter et minimiser les impacts négatifs.

Des experts mis à dispositions par des ONG locales ont été présents pendant toute la durée de la campagne pour encadrer et superviser le respect de toutes ces dispositions.

Depuis mai 2016, date de fin de la campagne sismique, aucune activité d'exploration n'a eu lieu sur le terrain. Seules les activités sociétales se sont poursuivies sur place.

De nouvelles études seront réalisées si nécessaire avant chaque future opération pétrolière sur le terrain pour évaluer les impacts de nos activités, conformément aux standards du Groupe.

En cas de reprise des activités pétrolières de Total E&P RDC sur le terrain, une série d'études sociétales seront entreprises par notre filiale en RDC avant le commencement de ces travaux, dont la mise à jour de l'ESIA (environment and social impact assessment); la mise à jour du HRIA (human rights impact assessment) ; la réinitialisation de notre partenariat avec l'ONG locale de défense des droits de l'homme ; la cartographie des parties prenantes pour y inclure les nouvelles entités concernées sur la zone d'impact ; le « stakeholder engagement plan » (plan de dialogue) avec les parties prenantes.

2. Quelle garantie la société TOTAL donne aux communautés locales et Peuples Autochtones face au respect du code d'Ethique de votre société ?

Total s'engage à respecter les droits des communautés locales en identifiant, en prévenant et en limitant nos impacts sur leur environnement et leur mode de vie, et en y remédiant le cas échéant.

Nous cherchons à instaurer un dialogue avec les communautés locales le plus en amont possible des activités pour répondre à leurs attentes.

Les entités du Groupe mettent également à leur disposition des mécanismes de réclamation au niveau local. L'accès des personnes et groupes vulnérables à ces voies de recours est pris en compte.

En République Démocratique du Congo (RDC), les communautés locales peuvent déposer toutes plaintes ou préoccupations relatives aux activités de Total E&P RDC ou de ses sous-traitants grâce à une procédure de gestion des plaintes qui a été mise en place dès 2014. Les plaintes sont recueillies, traitées et suivies par l'équipe sociétale de la filiale. Total E&P RDC s'engage à apporter des réponses dans les meilleurs délais.

En ligne avec le Guide des droits de l'homme du Groupe, Total reconnaît l'attachement traditionnel des peuples autochtones à la terre et leurs liens étroits avec les ressources naturelles telles que les rivières, les arbres et les forêts. Conformément à la Charte du Groupe sur les principes et lignes directrices concernant les peuples autochtones et tribaux, les entités du Groupe doivent accorder une attention particulière à la prévention des impacts négatifs de leurs activités sur ces peuples et veiller à ce qu'ils bénéficient des retombées positives, telles que l'emploi et le développement économique. Les experts en charge de réaliser l'ESIA précitée ont mené des consultations auprès de populations autochtones localement.

3. A quel niveau les communautés locales et Peuples Autochtones sont-ils impliqués dans tous les processus ?

Total E&P RDC a engagé un processus d'information et de consultation des parties prenantes impactées par le projet dans le cadre de l'étude d'impact environnementale et sociétale. Une attention particulière a été portée à la partie nord du bloc où se sont déroulées les activités d'exploration, ainsi que dans les centres urbains situés en périphérie de la zone du projet (Bunia, Boga, Beni). Le processus de dialogue s'est par ailleurs poursuivi tout au long du cycle du projet grâce au travail de l'équipe sociétale sur place.

Avant que Total E&P RDC ne commence ses activités dans la région concernée, près de 300 personnes, dont 25% de femmes, ont été consultées par l'ONG International Alert susmentionnée.

Total E&P RDC a de plus signé un accord de coopération avec une ONG locale de défense des droits de l'homme (le Réseau Haki Na Hamani) pour observer les impacts potentiels de nos activités, notamment par les représentants des forces armées chargés d'assurer la sûreté de nos installations.

Des procédures de compensation relatives au droit de passage sur des terrains privés et pour compenser les dommages faits aux cultures locales pendant la campagne sismique ont de plus été mis en place avec la participation des riverains.

4. Qu'en est-il de l'engagement pris par la société TOTAL de ne plus explorer ni exploiter le pétrole dans les aires protégées de la RD Congo ?

Total s'est engagé à ne pas mener d'exploration production dans les parcs naturels inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO – y compris concernant le Parc des Virunga, la Semliki River et des zones tampons.

5. Qu'en est-il des possibles impacts et risques environnementaux des infrastructures, liés à l'exploration, l'exploitation et l'exportation du pétrole du bloc III et proposées dans des zones adjacentes au Parc National des Virunga ? Quelles sont les mesures mises en place ?

Les impacts environnementaux et sociétaux sont évalués en amont de nos opérations dans le cadre des études d'impact environnementales et sociétales. Le Groupe Total s'engage à éviter, minimiser et remédier à ces impacts grâce à des plans de gestion environnementaux et sociétaux conformément à la réglementation congolaise, aux bonnes pratiques internationales ainsi qu'aux standards environnementaux et sociaux sur lesquels le Groupe Total s'engage.

S'agissant du respect de l'environnement, Total E&P RDC a signé des accords de partenariats avec des ONG locales (RHA), des universités (UNIBU) et des experts en archéologie (ISP) pour la mise à disposition d'experts (Faune et Flore, archéologie, etc.).